



CIRCULAIRE N°5

SOMMAIRE

§ Élections au bureau du S2 de la Nièvre

§ Annexes : Profession de foi de la liste d'union
Candidats de la liste d'union

ÉLECTION DU BUREAU DU S2 DE LA NIÈVRE

Dans la période du 9 mai au 31 mai, chaque syndiqué(e) est appelé(e) à voter pour renouveler les équipes départementales, académiques et nationales du syndicat pour les deux années à venir.

Si cela n'est déjà fait, il vous faut organiser le vote le plus rapidement possible. Il devra impérativement être clos le 31 mai.

Elections :

- DU BUREAU DE S2 NIEVRE (voir annexe)
- DE LA C.A. ACADEMIQUE (SNES-DIJON n° 79 de avril 2012)
- DE LA C.A. NATIONALE ET DES SECRETAIRES DE CATEGORIES (Supp. à l'U.S. n°720 du 26 avril)

-I- ELECTIONS DU BUREAU DU S2: Une seule liste est présente (Voir en annexe avec la motion d'orientation).

-II- MODALITES DU VOTE: Suivre **scrupuleusement** les instructions de la circulaire S1 n°4 du 19 avril 2012 (supplément n° 8 à SNES-DIJON n° 78) ou du SNES-DIJON n°79.

Date limite de syndicalisation: cotisation adressée à la trésorerie du S3 le **31 mai au plus tard** par le trésorier du S1.

-III- EN RESUME:

1°) VOTE: a) Reproduire le bulletin de vote (circulaire S1 n° 4 du 19 avril 2012 ou SNES-DIJON n° 79).

Les **quatre votes** sont à émettre sur ce bulletin.

Pour la Nièvre : **entourer l'unique liste en cas de vote favorable.**

(ATTENTION: utiliser **seulement** la colonne NIEVRE)

b) Utiliser l'unique feuille d'émargement de la circulaire S1 N°4 du 19 avril (ou à télécharger sur le site <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4166> ou télécharger avec les noms des syndiqués sur le site <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>)

2°) DÉPOUILLEMENT: le 31 MAI au plus tard

Penser à regrouper les enveloppes extérieures par catégorie afin de vérifier le nombre de votants dans chaque catégorie (**important pour le vote des secrétaires de catégorie**)

Utiliser l'unique feuille de procès-verbal de dépouillement de tous les votes de la circulaire S1 n° 4 du 19 avril 2012 (ou à télécharger sur le site <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4166>).

3°) ENVOI:

Envoyer à SNES S3 6, allée Cardinal de Givry 21000 DIJON:

-la liste d'émargement unique

-un exemplaire de la feuille de procès-verbal de tous les votes (départemental, académique et nationaux) signé par au moins deux membres syndiqués de la commission de dépouillement.

4°) ISOLÉS et RETRAITÉS:

Les syndiqués se trouvant dans des établissements où n'existe pas de section syndicale et les retraités votent comme isolés.

Suivre **scrupuleusement** les instructions du paragraphe 7 ISOLÉS et RETRAITÉS de la circulaire S1 n° 4 du 19 avril ou du SNES-DIJON n° 79.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental
Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET